

Questionnaire du Collectif Citoyens Fraternels 92, à l'intention des candidat.e.s aux élections départementales 2021

1. Services de Solidarité Territoriale et accès aux droits

Par manque de ressources humaines, les Services de Solidarité Territoriale dysfonctionnent et n'assurent ni un accueil ni un accompagnement satisfaisants depuis leur réforme en septembre 2019 (cf le rapport de l'IGAS pour l'exemple de l'ASE).

Que prévoyez-vous pour y remédier ? Comment comptez-vous garantir ce droit que constitue l'accès à un travailleur social ? Quelle politique de ressources humaines comptez-vous déployer pour recruter les travailleurs sociaux ?

La dématérialisation des démarches renforce la précarité des personnes les plus vulnérables. Quels moyens prévoyez-vous pour conserver l'accès aux services sociaux du département par téléphone et en se rendant sur place ?

Suite à la réorganisation des Services de Solidarité Territoriale, les agents territoriaux ont vu leur travail dégradé. En 8 ans, 50% des travailleurs sociaux ont démissionné.

Nous proposons de **clarifier et préciser les missions des assistants sociaux et travailleurs sociaux chargés des accompagnements**. Il faut répondre aux besoins et pour cela nous souhaitons recruter davantage de travailleurs sociaux pour assurer leurs missions d'accompagnement dans de bonnes conditions, notamment en limitant le nombre de dossiers à traiter par travailleur social.

Il faut aussi répondre **positivement à la demande des agents territoriaux pour la mise en place de supervisions et d'analyses des pratiques**. Nous devons aussi proposer comme il était convenu des formations aux travailleurs sociaux et rétablir la semaine de congé supprimée.

Pour avoir un service organisé et en capacité d'accompagner correctement les habitants nous prévoyons un **schéma d'emploi pluriannuel pour ne plus**

faire des remplacements cas par cas. Nous prôtons également de lancer un plan de formation et de titularisation des contractuels.

En améliorant ainsi les conditions de travail des agents territoriaux nous comptons mettre fin aux démissions des travailleurs sociaux et inciter d'autres à venir.

Pour que personne ne soit éloigné de l'accès aux services sociaux, nous voulons mettre en place des **assistantes sociales de prévention qui iront à la rencontre des populations**, au sein des collèges, des lieux d'accueil, des espaces d'accès au droit. Elles pourront agir via des actions collectives sur le logement, l'accès au droit, le droit aux vacances, contre la précarité énergétique, des ateliers numériques notamment pour accompagner dans les démarches administratives. L'accompagnement social ne peut être que de proximité !

Enfin nous souhaitons également **développer et multiplier les maisons des droits**, afin de garantir que toutes les personnes du territoire puissent avoir accès à un accueil pour les questions et interrogations sur leurs droits civils et sociaux, des informations et un accompagnement gratuit, notamment dans les démarches de demandes, de suivis, etc.

2. Budget pour l'action social

Quelle part du budget (fonctionnement et investissements) du département prévoyez-vous d'affecter à l'action sociale pour les 6 années à venir (en M€ et %) ? Comment se décompose ce budget ? par type d'aide accordée / action engagée et type de public ? Quelles sont les évaluations des actions menées et comment sont-elles portées à la connaissance du public ?

Prévoyez-vous d'augmenter ce budget d'action sociale pour faire face à l'augmentation de la pauvreté dans notre département ? Quels en seraient les points forts ?

Face à la montée de la précarité, nous comptons mettre les moyens pour lutter efficacement contre ce fléau qui frappe trop de personnes. Le département des Hauts-de-Seine s'est permis de ne pas investir 560 millions d'euros pour l'année 2020 alors que les besoins sont criants. Nous voulons

rompre avec la logique comptable qui refuse d'investir à un niveau suffisant pour l'action sociale. Notre département doit se donner les moyens et cela passe par une augmentation de 400 millions d'€ du budget dédié à l'action sociale. Ce pôle représenterait donc environ 80% du budget du département. Les dépenses de l'action sociale seront dédiées principalement aux aides sociales et à l'insertion et à l'expérimentation d'un revenu universel pour les jeunes. A cela s'ajoutent des différentes actions menées auprès de la jeunesse, le renforcement des moyens alloués à l'aide sociale à l'enfance, les collèges, les logements et la transition écologique. Le département des Hauts-de-Seine doit et peut créer un bouclier social pour que les Hauts-séquanais puissent sortir de leur condition sociale, qu'ils puissent vivre dignement et s'épanouir.

Nous voulons mobiliser le plus de ressources possibles pour éradiquer la précarité dans notre département.

Trois grandes propositions dans notre programme nous semblent révélateur de notre volonté de lutter contre la précarité :

- **Mettre en place des assistantes sociales de prévention** qui iront à la rencontre des populations, au sein des collèges, des lieux d'accueil, des espaces d'accès au droit. Elles pourront agir via des actions collectives sur le logement, l'accès au droit, le droit aux vacances, contre la précarité énergétique, des ateliers numériques notamment pour accompagner dans les démarches administratives.
- Expérimenter **un revenu universel pour les jeunes de 18 à 25 ans** de 923 € soit 75% du smic.
- Faire de notre département un **“Territoire Zéro non-recours”**.

3. Contractualisation du plan pauvreté

Le Plan Pauvreté 2016 avait fait l'objet d'une contractualisation entre l'Etat, le Conseil Départemental et le Collectif Citoyens Fraternel 92. Le département des Hauts-de-Seine est le seul, avec celui des Yvelines, à ne pas avoir contractualisé avec l'Etat sur le nouveau Plan Pauvreté ; que prévoyez-vous pour y remédier ?

Nous relancerons le Plan Pauvreté et déploierons un ensemble de politiques pour lutter contre la précarité sur le territoire.

- Nous souhaitons **expérimenter un revenu universel pour les jeunes de 18 à 25 ans de 923 € (75% du SMIC net)** et militer pour l'ouverture du RSA aux jeunes.
- Mettre en place des intervenants de terrains pour renseigner les personnes de façon proactive sur leurs droits
- **Devenir un département test “Territoire Zéro non-recours”** avec la mise en place de permanences sociales dans les territoires pour recréer du lien avec la population.
- **Mettre en place des assistantes sociales de prévention** qui iront à la rencontre des populations, au sein des collèges, des lieux d'accueil, des espaces d'accès au droit. Elles pourront agir via des actions collectives sur le logement, l'accès au droit, le droit aux vacances, contre la précarité énergétique, des ateliers numériques notamment pour accompagner dans les démarches administratives

4. L'accès au logement des personnes défavorisées

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées

(PDALHPD) qui aurait dû succéder au PDALHPD 2014-2020 n'est toujours pas en place alors que les besoins en logement et hébergement dans les Hauts de Seine restent considérables. Vous engagez-vous à adopter rapidement un nouveau PDALHPD comme le prévoit la Loi ?

Comment prévoyez-vous de favoriser l'accès aux subventions d'aide à la pierre du département pour les projets de créations de logements très sociaux (PLAI et ANAH très social) dans le diffus ?

Nous nous engageons à **mettre en place le plus rapidement possible le PDALHPD** mais pas seulement. La politique du logement dans les Hauts-de-Seine doit être repensée avec la volonté de faire du logement un véritable droit sur notre territoire.

Cela commence par **faire respecter la loi SRU** sur les 25% de logements sociaux dans les communes. Nous envisageons de sanctionner les communes qui ne respectent pas la loi. Il faut lutter contre les logements insalubres :

- **Mettre fin aux logements insalubres** par des rénovations de qualité pouvant être réalisées par des ESS et par l'imposition systématique du Domiscore
- **Renforcer la chasse aux marchands de sommeil** pour les faire condamner et réquisitionner les logements qu'ils gèrent pour en faire des logements sociaux
- **Reloger les personnes victimes des marchands de sommeil** au plus près de leur logement précédent
- S'appuyer sur les ALEC pour **encourager les rénovations globales** (tout un parc immobilier plutôt qu'un seul logement), financer l'intégralité du reste à charge des rénovations pour personnes fragilisées financièrement et créer des maisons de la rénovation (avec les ALEC) accessible à tous (assistance technique et renseignement sur les aides à la rénovation).

Pour répondre aux besoins de logements et faire du logement un droit sur notre département. Le Conseil Départemental doit mener une politique ambitieuse de construction de logements sociaux. Cela passe par rétablir l'aide à la pierre dans les communes qui en sont privées depuis plusieurs années. Le département doit **favoriser la création de logements sociaux en priorisant les logements du type PLAI** pour répondre à la réalité des demandes.

Le logement doit être accessible à toutes et à tous. Seule une volonté politique peut le permettre, pour cela nous proposons :

- **Mettre en place un encadrement des loyers** étendu à tout le département, y compris pour les logements sociaux (renforcement) selon les modalités de la loi ELAN avec le concours de l'observatoire des loyers de l'agglomération parisienne.
- **Rendre davantage de logements accessibles** aux personnes en situation de handicap visible et invisible.
- **Créer un Foncier des Hauts-de-Seine**, le Bail Réel Solidaire, qui dissocie la propriété foncière de la propriété du logement (prix d'acquisition réduit du coût du terrain, généralement entre 15 et 30 %). Elle aura pour mission la production d'habitat à "prix maîtrisés", de "lutter contre la logique spéculative des marchés de l'immobilier", et de permettre à des familles de classe moyenne de devenir propriétaires.

Les Hauts de Seine ont le devoir de protéger les populations les plus fragiles et le département en a les moyens :

- Agir sur la **prise en charge des femmes victimes de violences conjugales** (parfois accompagnées d'enfants), créer et leur réserver des hébergements d'urgence.
- **Loger des familles** avec des enfants en classes UP2A au plus près de l'établissement.
- **Prendre en charge des mineur.e.s isolé.e.s** à la veille de leurs 18 ans pour leur assurer l'accès à leurs droits, un accompagnement et un logement.
- **Accueillir les réfugiés et les sans-papiers** dignement et reloger les personnes évacuées après la destruction de camps de fortune.
- **Développer des hébergements d'urgence**, avec la mise en place de chambres individuelles pour les SDF afin d'éviter tout vol et toutes violences.
- Développer un plan départemental d'hébergement d'urgence avec l'**objectif Zéro sans-abri**, via des plans d'insertion professionnelle, d'accompagnement social et d'aide à retrouver un logement.
- **Mobiliser les dispositifs d'aides aux impayés d'énergie**, de loyers, d'eau ou de téléphonie s'ils ne sont pas mis en oeuvre, et élargir leurs critères d'attribution le cas échéant

5. Accompagnement mineurs Aide Sociale à l'Enfance

Dans un rapport de décembre 2020 intitulé "Contrôle de l'aide sociale à l'enfance du département des Hauts-de-Seine", l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) indique dans sa synthèse :

"Le risque le plus lourd résulte de l'accueil de 600 jeunes confiés à l'ASE dans des hôtels prestataires du département. Les conditions d'hébergement y apparaissent médiocres, et le suivi par l'ASE de ces jeunes, à 70 % mineurs, est défaillant. La mission recommande de mettre fin à ces hébergements durables en hôtels et de privilégier des solutions alternatives".

***Prévoyez-vous de mettre fin à ces hébergements durables en hôtels ?
Quelles solutions alternatives envisagez-vous ?***

Nous souhaitons que l'accompagnement des familles et la protection de l'enfance soit l'une des priorités de notre mandat. Les Hauts-de-Seine sont un département extrêmement riche qui a pourtant totalement délaissé l'Aide

Sociale à l'Enfance en ne donnant pas les moyens nécessaires à son bon fonctionnement.

La première action est d'œuvrer pour la mise en place d'un véritable accompagnement de ces mineurs. Nous ne pouvons tolérer que des jeunes soient livrés à eux-mêmes dans des hôtels du département.

- **Interdire le placement à l'hôtel de jeunes** laissés à eux-mêmes et parfois dans d'autres départements.
- **Créer un village d'enfants** pour accueillir des fratries encadrées 24/24 et 7/7 par des professionnels.

- **Rendre obligatoire le recrutement de personnels qualifiés et spécialisés** pour s'occuper des enfants.
- **Rendre prioritaires les familles d'accueil dans l'accès à un logement adapté** pour faciliter leur travail auprès des enfants.
- **Établir une norme minimale d'encadrement** dans les établissements spécialisés.
- **Créer de nouveaux centres éducatifs et foyers de l'enfance** à proximité des lieux de scolarité des jeunes accueillis. Le 92 est l'un des départements les plus denses de France, il est nécessaire de développer des structures locales et à taille humaine, des centres éducatifs et des foyers
- **Favoriser l'accès au droit : aider et informer les enfants suivis par l'ASE** sur leurs droits, et notamment sur celui d'être accompagnés par un avocat.
- **Recruter et mettre en place davantage de psychologues, psychiatres, pédopsychiatres et de spécialistes** au sein des centres d'hébergement de l'ASE avec un suivi continu au-delà de l'âge de 18 ans. Être séparé de sa famille constitue un traumatisme en soi pour les enfants placés et se réinsérer, financièrement, mais aussi et surtout socialement, peut être difficile et nécessite très souvent un accompagnement et un soutien psychologique.
- **Contrôler et prévenir des violences au sein de l'ASE et dans les familles** via la mise en place d'un numéro vert avec des signalements anonymisés.
- **Remettre de la proximité humaine et géographique avec les familles**, quand elles ne représentent pas un danger pour l'enfant.
- **Créer des maisons individuelles pour l'hébergement des enfants placés** pour créer un cadre de vie proche d'une vie familiale et plus de proximité entre les travailleurs sociaux et les jeunes accueillis.

- **Donner l'accès aux loisirs culturels et sportifs en tous genres** aux jeunes accueillis et suivis par l'ASE.
- **Proposer un meilleur suivi de santé** pour traiter les pathologies et mettre en place des bilans de santé entre 3 et 4 ans pour les enfants (sensoriels, langage, évaluation du développement psychomoteur...).
- **Assurer une continuité pédagogique** via le développement d'un référent auprès des jeunes de l'ASE.
- **Lancer une concertation auprès des travailleurs sociaux et des jeunes suivis par l'ASE** pour comprendre, mieux structurer et organiser l'ASE selon les besoins des principaux concernés. En fonction des résultats, remettre en place une organisation par métiers et non des personnes polyvalentes.

- **Renforcer les liens et partenariats avec la justice.**

- **Proposer des formations spécialisées aux différents travailleurs sociaux de l'ASE et rendre les postes plus attractifs** via leurs revalorisations pour recruter davantage.

Mais nous pensons également que leur avenir doit aussi être pris en compte et anticiper, ainsi nous voulons également **rendre obligatoire la prolongation de la protection de l'enfance au-delà de 18 ans** afin d'éviter les ruptures, car nous savons qu'une forte proportion de SDF sont des anciens enfants de l'ASE. Nous souhaitons aussi **proposer des repas sains et équilibrés** via l'augmentation des tickets services pour les jeunes majeurs.

6. Insertion par l'activité économique

La crise sanitaire a accentué la crise sociale et les personnes en recherche d'emploi sont de plus en plus nombreuses. Le soutien à l'Insertion par l'Activité Economique et à l'Economie Sociale et Solidaire permet d'améliorer l'accès à l'emploi des personnes les plus précaires.

Plusieurs territoires des Hauts-de-Seine (ex : à Asnières, Antony, Colombes) se sont engagés dans la candidature à l'habilitation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) ; pour aller plus loin et présenter un dossier de candidature, le département doit s'engager à soutenir et contribuer au financement. Soutiendrez-vous cet engagement du département dans TZCLD et comment ?

Le Dispositif Premières Heures a été lancé avec succès dans le département. Quel soutien et quels moyens prévoyez-vous d'accorder à ce dispositif ?

Nous souhaitons soutenir pleinement le projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZLCD) en faisant adhérer le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine à l'association TZCLD. Il faudra **désigner un représentant au Comité Local pour l'Emploi et faire participer le département à la GRAPPE** qui réunit l'ensemble des acteurs du projet TZCLD en Ile-de-France.

Nous voulons créer une équipe d'agents territoriaux dédiés aux projets TZCLD pour accompagner les candidatures et faire émerger les expériences sur le plus de territoires possibles. Il faudra faciliter la mise à disposition d'un local dans les territoires qui se sont lancés dans la candidature TZCDL. Nous souhaitons également faciliter l'installation d'une Entreprise à But d'Emploi lorsque les candidatures sont approuvées. Le département doit insister auprès des partenaires, tel que Pôle Emploi pour s'assurer de leur appui aux projets de candidatures TZCLD. Le Conseil Départemental doit participer financièrement aux équivalent temps plein sur les emplois créés par les EBE.

Nous soutiendrons le dispositif première heures en donnant tous les moyens possibles pour augmenter le nombre de bénéficiaires et en prenant en charge l'intégralité des dépenses liées aux projets.

7. Accès à l'alimentation

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines, afin de répondre à des enjeux sociaux, environnementaux et de santé. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens, associations etc.). Prévoyez-vous de soutenir l'émergence de tels PAT dans le département ?

Nous soutiendrons l'émergence de Projets Alimentaires Territoriaux et souhaitons développer l'accès à une nourriture saine dans les cantines scolaires des collèges.

- **Soutenir l'agriculture locale**, biologique et végétale dans les cantines scolaires : passer à 80 % la part d'alimentation biologique et issue de circuits courts (label FRA) et mettre en place une alternative végétale quotidienne.
- **Créer des cuisines dans les collèges** pour réinstaurer la cuisine sur place pour une meilleure qualité et un contrôle plus strict et **réfléchir à une départementalisation progressive de la restauration scolaire** pour les collèges

8. Communication directe avec les citoyens

Nous constatons que le site internet du Conseil Départemental ne permet pas aux personnes d'accéder à des informations sur l'action sociale, et nous le déplorons. Prévoyez-vous d'y remédier et de transformer ce site internet ?

Associer les habitant.e.s à la gestion du département sera l'une des priorités de notre mandat, afin qu'ils ne soient pas consultés uniquement lors des élections. Pour cela, une bonne communication est nécessaire. Ainsi, nous transformerons le site internet des Hauts-de-Seine pour qu'il y ait une totale transparence des informations sur l'action sociale et la possibilité pour les habitants d'interagir avec le département.

Pour aller plus loin, nous souhaitons impulser une reconquête démocratique qui vise à rendre le pouvoir aux Alto-Séquanais, car nous savons que chacun peut contribuer à changer son département en apportant des idées et des projets. Nous souhaitons aussi promouvoir une véritable transparence dans la prise des décisions, une participation active des citoyens, et mettre en place un département avec des élus exemplaires, où l'intégrité de la vie publique est renforcée.

Pour développer la transparence nous souhaitons:

→ Rendre accessibles sur le site du département **davantage d'informations sur son fonctionnement**, les choix budgétaires, les projets à l'étude, les frais de communication, etc.

- Mettre en place les mesures de la Charte établie par Transparency International France, dont notre collectif est signataire
- Instaurer **des comptes rendus annuels de mandats** et les rendre publics.
- **Rendre obligatoire la publication du coût réel de la communication globale du département**, prenant en compte toutes les publications et tous les supports
- **Communiquer les frais d'avocats payés** chaque année par le département, et tous les frais de justice engagés de manière générale

Pour communiquer de manière complète et bidirectionnelle, nous souhaitons partager les prises de décision avec les citoyens :

- Créer une **application mobile ou un outil numérique de consultation**
- **Consulter systématiquement les habitants** sur chaque projet important envisagé par le département
- Organiser une **votation citoyenne sur certains grands sujets départementaux** (tels les grands projets d'aménagement) selon leur coût et le nombre d'habitants concernés via un débat, des évaluations socio-économiques prenant en compte l'impact environnemental du projet, une information facilement accessible et la conception et la présentation d'un plan B en cas d'abandon du projet
- Ouvrir les votations citoyennes organisées aux mineurs de plus de 16 ans et aux étrangers résidant sur le territoire communal depuis au moins 12 mois
- Mettre en place **un droit d'interpellation citoyenne**, un dispositif permettant aux Alto Séquanais d'interpeller par le biais de pétitions (via l'application citoyenne) le conseil départemental sur des questions relevant de la compétence départementale. Si une pétition réunit 3 % des habitants (50 000 à ce jour), le sujet doit être présenté sous forme de vœu ou de délibération en Conseil départemental. Au-delà de 5 %, un référendum d'initiative citoyenne (RIC) sera organisé.

→ **Développer les outils de suivi et de contrôle de l'action départementale**, et lancer une réflexion sur la mise en place d'un **référendum révocatoire** à la mi-mandat, en créant un droit de révocation des conseillers départementaux par un référendum sur demande d'une partie du corps électoral. Les modalités seront fixées par une commission qui sera composée de deux collèges (un collège d'élus du Conseil départemental représentative de l'ensemble des forces politiques à la proportionnelle + un collège majoritaire d'habitants des Hauts-de-Seine tirés au sort).

→ **Lancer une réflexion collective sur la transformation de l'institution départementale actuelle vers un système de démocratie participative collégiale** (par exemple, intégrer un collège de citoyen.ne.s tiré.e.s au sort).

Vous pouvez retrouver l'ensemble de notre programme sur notre site internet:
<https://www.changeonsnotreville.fr/>